Politique forestière britannique [suite]

Autor(en): **Badoux, Eric**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784707

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les événements douloureux qui viennent de mettre à contribution une partie du patrimoine national auront eu peut-être cette heureuse conséquence d'attirer l'attention de la population française tout entière sur un danger toujours latent, dont les effets terribles sont appelés à se renouveler périodiquement si l'on ne prend pas immédiatement les mesures les plus énergiques de protection.

Et, par contre-coup, elles attireront aussi l'attention sur un régime fiscal désastreux, à conséquences économiques incalculables, qu'il est du plus grand intérêt de modifier sans retard.

Nous avons du reste trop de confiance dans la vitalité et dans l'admirable esprit d'initiative dont le peuple français a donné tant de preuves, dans les circonstances les plus diverses de son histoire, pour ne pas lui faire crédit qu'il saura apporter à un régime législatif vicieux les réformes nécessaires, qui, si elles sont parfois à elles seules impuissantes à conjurer certains phénomènes naturels redoutables, peuvent contribuer tout au moins à en atténuer les conséquences désastreuses.

J.-J. de Luze, a. insp. forestier à Morges.

Politique forestière britannique.

(Suite.)

L'achat des terrains à boiser.

L'achat et la location du sol nécessaire au reboisement a présenté plus de difficultés qu'on aurait pu s'y attendre. D'abord, la « Commission » a érigé en principe d'éviter, autant que possible, l'acquisition de propriétés de nature mixte, comprenant, outre des boisés ou des sols à planter, de vastes domaines agricoles et nombre de bâtiments. Avec raison, il nous semble, elle veut éviter de se mettre sur le dos des propriétés, dont la gérance nécessiterait la création d'un service annexe, et qui représenteraient en plus un investissement d'un intérêt plus que douteux. Ensuite, elle a prescrit à ses représentants une limite de prix pour l'achat de sols. Le prix moyen payé jusqu'à maintenant est de 84 fr. la pose (acre) environ. Si l'on considère le rendement antérieur des terrains en cause, le vendeur a été fort bien payé. D'aucuns ont reproché à la « Commission » ce que cette

limitation a de schématique et craignent qu'en employant les méthodes préconisées par le comité d'Acland, elle ne s'écarte du but fixé dans le rapport de cette « Commission ». On pourrait leur objecter que les conclusions du célèbre sous-comité recommandaient la réalisation de deux tâches, non pas exactement incompatibles, mais très différentes pour le moins, soit :

1° la création rapide d'un domaine boisé qui permette au R. U. de se suffire pendant une guerre de trois ans;

2° le boisement de terrains improductifs étendus.

Il est évident que ce n'est pas en boisant des pâturages peu fertiles et épuisés qu'on augmentera «le plus rapidement possible» la réserve ligneuse britannique. Pour cela, il faudrait acheter des sols fertiles et les boiser au moyen d'essences à croissance rapide. Ces terrains coûteraient peut-être le double ou le triple du prix de ceux qui sont acquis à l'heure actuelle, mais en 40 à 50 ans on y obtiendrait de fort belles récoltes... les parasites végétaux ou animaux le permettant. Même en adoptant un point de vue financier, cette solution peut paraître tentante. Le revers de la médaille, c'est qu'en procédant ainsi, on ne fait rien pour tirer parti des sols improductifs. En plus, c'est enlever de bons sols à l'agriculture et pratiquer une sylviculture douteuse.

Le rapport d'Acland a été rédigé pendant la guerre et dans un esprit de guerre. Actuellement, la constitution de la fameuse réserve ligneuse défensive, sans être perdue de vue, a passé quelque peu au second plan. Sa réalisation rapide a été subordonnée à des tâches considérées comme plus actuelles : le boisement de terrains impropres à toute autre culture, si ce n'est à un pacage extensif (qui n'assure l'existence que de 2 à 3 habitants par 100 acres environ), la lutte contre la dépopulation dans certains comtés par la fixation d'une population forestière, etc.

Les terrains acquis par la « Commission » sont de nature diverse. Parmi ceux dont il est le plus difficile de tirer parti, citons les « deer-forests » qui longent le Loch Ness, en Ecosse, et que nous avons visitées. Ces deer-forests (forêts à cerfs), qui sont d'excellents terrains de chasse, mais pas des forêts du tout, ainsi que le nom semblerait l'indiquer, présentent l'image de vastes collines rousses, portant ici et là des bouquets de bouleaux ou de méchants chênes rabougris. La valeur et la nature du sol y

diffèrent extrêmement d'un point à l'autre : des poches morainiques alternent avec de vastes tourbières. Une partie de ces étendues, caractérisées par un très mauvais drainage naturel, est susceptible d'être boisée, mais uniquement dans la zone inférieure, tant l'action du vent est intense le long des hauts plateaux et dans la partie supérieure des pentes. La station de recherches forestières écossaise exécute actuellement des essais fort intéressants de boisement de tourbières dans cette zone.[1]

Les dunes de Culbin, Pembrey, etc., représentent un autre type de sol difficile à utiliser : seul le pin de Corse y donne des résultats satisfaisants. Les bruyères sablonneuses de Thetford, Warehaus, etc., conviennent également surtout au pin sylvestre et au pin de Corse. Environ 130.000 ha acquis de mauvais taillis provenant d'anciennes forêts dévastées représentent, en moyenne, des sols de qualité bien supérieure et propres à assurer l'existence d'un bon nombre d'essences intéressantes. Les sols du sud de l'Angleterre se prêtent surtout au boisement en hêtre, mélangé avec le frêne, dans les endroits les plus humides.

La question des essences . . . a été fréquemment et ardemment discutée.

Les essences qui constituent la forêt naturelle des Iles britanniques sont : le chêne tout d'abord, l'essence anglaise par excellence, qui, en combinaison avec le frêne, l'ormeau, le hêtre et d'autres feuillus, formait à l'origine de vastes massifs dans le sud et le centre du pays et, pour les résineux, le pin sylvestre, le seul conifère qui n'ait pas été importé du continent ou d'Amérique.[2] La forêt historique, celle à laquelle le peuple anglais est extrêmement attaché, est une forêt feuillue, et les chênes y avaient la part du lion. Or, des boisements exécutés par la « Commission » depuis 1919, guère plus de 50 % ont été constitués en feuillus. Pour des raisons esthétiques et sportives, le grand public déplore amèrement cet enrésinement contraire à la tradition. Et il n'y a pas que le peuple à s'élever contre l'introduction considérée comme abusive de résineux exotiques; des hommes de l'art se demandent

[1] Avec l'épicéa de Sitka, le *Pinus contorta,* le pin de montagne et l'épicéa, spécialement.

[2] Si l'on excepte l'if, qui n'a pas une grande importance forestière, et le genévrier. L'épicéa a été introduit au XVIIIme siècle.

si le point de vue économique n'a pas fait oublier quelques principes de saine sylviculture à ceux qui président à l'œuvre de reboisement.

La « Commission » a défendu son point de vue avec des arguments qui ne manquent pas de force :

1° Dans la règle, les sols acquis par la « Commission » ne sont pas d'une qualité qui permette la plantation, ou le semis, du chêne ou du frêne.

2° La régénération (en principe, naturelle) des forêts de la Couronne tendra au maintien des essences à feuilles caduques.

3° L'emploi de bois de feuillus ne représente, bon an mal an, que 10 % de la consommation nationale en bois. En proportion, la réserve des bois durs est infiniment plus considérable que celle des bois tendres.

4° Pendant et depuis la guerre, la futaie résineuse adulte a été beaucoup plus diminuée que la chênaie.

5° Au point de vue commercial et industriel, l'avenir est aux bois tendres.

Une chose qui me frappe, cependant, c'est le discrédit dans lequel est tenu le mélange, spécialement le mélange résineux-feuillus. Certes, la constitution d'une forêt mélangée est une tâche plus difficile, probablement plus coûteuse, que celle de vastes plantations pures. Mais quels avantages ne présente-t-elle pas au point de vue sylvicole ! Je sais que pour assurer l'amendement du sol, on a planté quelques hêtres en mélange à bon nombre d'endroits. Si je m'en rapporte à ce qu'il m'a été donné de voir, il faut un robuste optimisme pour en attendre une action quelconque.[1] Ces vastes plantations résineuses, souvent fort belles, nous rappellent des expériences similaires faites dans notre pays, et ailleurs, et qui n'ont pas toujours été couronnées de succès. Puisse la Grande-Bretagne avoir plus de chance !

En général, la « Commission » réserve les meilleurs sols aux mélèzes (d'Europe, du Japon et *eurolepis* [2]) et au douglas. Grand

[1] L'inspecteur divisionnaire de l'Ecosse du Nord, M. *Scott,* m'a dit avoir l'intention d'essayer de mélanger à certaines plantations résineuses des groupes de sorbier des oiseleurs. Un essai intéressant.

[2] Considéré comme un croisement de *L. leptolepis* et *L. europaea.* Joint les qualités de ses père et mère : un bel accroissement (pendant les premières années, du moins !) et une forme impeccable.

favori au début, le douglas vert a perdu des points depuis qu'il s'est vu attaqué par *Chermes cooleyi, Phomopsis pseudotsugae* et *Fomes annosus.*[1] On le cantonne aux endroits bien abrités, le mélèze étant réservé à la zone supérieure.

Le *sapin blanc* a donné des résultats décevants et n'est guère utilisé, mais bien l'*Abies nobilis* et l'*Abies grandis*. Le sitka — actuellement grand favori — et l'épicéa[2] conviennent particulièrement aux parties mouillantes de la zone supérieure de boisement. Le pin de Corse est planté dans les parties les plus sablonneuses et les plus sèches. Le pin sylvestre est fréquemment employé. On a eu recours, en plus, à un grand nombre d'essences moins connues : la sapinette du Canada, le thuya géant, le cyprès de Lawson, etc.

La « Commission » ne manque pas de placettes d'essai relatives aux différents exotiques cités. Nous avons vu, par exemple, aux alentours de l'Ecole de gardes de Benmore, p. Glascow, de fort remarquables peuplements de *Tsuga, Thuya, Abies nobilis, Sitka, Douglas*, etc., d'une étendue importante et âgés de 40 à 60 ans en moyenne.

La création de petits domaines agricoles pour ouvriers forestiers avait été recommandée dans les conclusions du rapport d'Acland. Mais aucune somme n'ayant été prévue au budget pour cette branche d'activité, lors de l'établissement du programme financier, ce n'est qu'en 1925 que le premier pas a été fait dans cette direction. De 1925 à 1929, 618 de ces domaines ont été établis et, fin 1929, 245 étaient en voie de constitution. Un de ces « forest workers small holdings » comprend une maisonnette, une dépendance (grange et étable à la fois), plus en moyenne 10 poses (acres) de terre; par exemple : 7 acres de pré et 3 acres de champs. 150 jours de travail par an sont garantis aux locataires-fermiers. Jusqu'à maintenant, le nombre des jours de travail en forêt par an a amplement dépassé ce minimum. Dans la règle, 5 petits domaines sont annexés à 400 ha de forêt.

---

[1] La crainte provoquée par ces parasites s'est avérée excessive. Le douglas vert s'est, en général, parfaitement remis de ses malheurs.

[2] La raison principale pour laquelle on préfère le sitka à notre épicéa est qu'il « part mieux» et a un accroissement réjouissant dès le début.

La seule critique qui puisse être articulée contre cette innovation, c'est qu'elle représente l'investissement de capitaux d'Etat à guère plus de 2 %. Où il est possible de recruter un personnel forestier parmi la population établie, elle ne se justifie pas. Mais la plupart des centres de boisement sont pour ainsi dire inhabités. En plus, le but poursuivi n'est pas uniquement de loger des ouvriers indispensables; mais de ramener à la terre une partie de la population pour en faire une race de forestiers, où le goût et le sens de la forêt se transmettent de père en fils. Les f. w. h. que j'ai visités en Ecosse étaient installés avec un sens du confort tout britannique.

8,7 % de la dépense totale, durant les premiers dix ans, ont été voués à l'établissement de ces domaines agricoles en miniature. 3000 fermes et propriétés de ce genre seront créées et louées au cours des prochains dix ans. On estime le coût de cette entreprise à environ 47 millions de francs, soit 15 à 16.000 francs par domaine. A la requête de la « Commission pour la lutte contre le chômage », 350 holdings seront installés annuellement au cours des 5 prochaines années. *Eric Badoux,* ingénieur forestier.

(Suite et fin au prochain cahier.)

Contribution à l'étude de l'origine des forêts cantonales vaudoises.

Biens ecclésiastiques. — Oujon.

(Suite.)

Le bois d'Oujon ne nous retiendra pas longtemps, sa position lui servant déjà d'acte d'origine. En effet, les ruines de l'ancienne chartreuse d'Oujon touchent à la forêt du même nom; quant à son histoire, elle est véritablement nulle.

Le cartulaire d'Oujon a été publié et peut, de ce fait, être consulté à livre ouvert : on n'y trouve pas une ligne se rapportant au bois qui nous occupe. Sous les Bernois, cette forêt fut relativement épargnée, grâce à son éloignement du château baillival de Nyon, dont elle dépendait.

Le canton de Vaud reçut Oujon libre de toute servitude et n'eut rien à changer aux limites de cette forêt.

Quelle était au début la situation du bois d'Oujon ? Evidemment celle d'une dépendance directe de l'Abbaye dont voici l'origine. Fondée en 1146, la chartreuse d'Oujon fut richement dotée par Amédée, comte de Genevois, le prieuré de Payerne et le seigneur de Prangins. Les limites de la dotation furent fixées par l'empereur